

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
09 AVRIL 2014 – 20 H 30

A 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auzay se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 02 avril 2014, sous la Présidence de Michel HERAUD, Maire.

Présents :

Michel HERAUD, Maire,

Irène MALLARD-LUCAS, Dominique GATINEAU, Bruno DEBORDE Adjoint au Maire.

Myriam MARTINEAU, Sylvia SUIRE, Marie-Claude TRICHET, Emmanuelle MAROLLEAU, Claudie PILLET, Florent BOUTET, Didier PEUAUD, Aurélien LEFRERE, Michel GODET, Joël PIZON.

Excusé(s) : *Irène VERCAEMERE qui a donné pouvoir à Sylvia SUIRE*

Absent(s) :

Secrétaire : Florent BOUTET

Les membres du conseil municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Monsieur le Maire nomme, ***Florent BOUTET*** *secrétaire de séance*

ELECTION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES -

Le Maire fait ensuite appel à candidature

Après avoir ouïe l'exposé du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire :

Président de droit le Maire, Michel HERAUD

	<i>Commission affaires scolaires et enfance</i> <i>5 membres</i>
Adjoint délégué	<i>Irène MALLARD-LUCAS</i>
Membres	<i>Emmanuelle MAROLLEAU</i>
	<i>Sylvia SUIRE</i>
	<i>Didier PEUAUD</i>
	<i>Irène VERCAEMERE</i>

	<i>Commission Affaires sociales</i> <i>4membres</i>
Adjoint délégué	<i>Irène MALLARD-LUCAS</i>
Membres	<i>Emmanuelle MAROLLEAU</i>
	<i>Irène VERCAEMERE</i>
	<i>Marie-Claude TRICHET</i>

	<i>Commission Finances</i> <i>8 membres</i>
Adjoint délégué	<i>Dominique GATINEAU</i>
Membres	<i>Irène MALLARD-LUCAS</i>
	<i>Bruno DEBORDE</i>
	<i>Myriam MARTINEAU</i>
	<i>Joël PIZON</i>
	<i>Sylvia SUIRE</i>
	<i>Aurélien LEFRERE</i>
	<i>Marie-Claude TRICHET</i>

	<i>Commission Environnement</i> <i>7 membres</i>
Adjoint délégué	<i>Dominique GATINEAU</i>
Membres	<i>Michel GODET,</i>
	<i>Aurélien LEFRERE</i>
	<i>Florent BOUTET</i>
	<i>Claudie PILLET</i>
	<i>Irène MALLARD-LUCAS</i>
	<i>Marie-Claude TRICHET</i>

	<i>Commission Urbanisme</i> <i>5 membres</i>
Adjoint délégué	<i>Bruno DEBORDE</i>
Membres	<i>Joël PIZON</i>
	<i>Florent BOUTET</i>
	<i>Claudie PILLET</i>
	<i>Marie-Claude TRICHET</i>
	<i>Michel GODET</i>

	<i>Commission Voirie</i> <i>5 membres</i>
<u>Adjoint délégué</u>	<i>Bruno DEBORDE</i>
<u>Membres</u>	<i>Michel GODET</i>
	<i>Myriam MARTINEAU</i>
	<i>Claudie PILLET</i>
	<i>Dominique GATINEAU</i>

	<i>Commission communication</i> <i>4 membres</i>
<u>Conseiller délégué</u>	<i>Myriam MARTINEAU</i>
<u>Membres</u>	<i>Didier PEUAUD</i>
	<i>Aurélien LEFRERE</i>
	<i>Florent BOUTET</i>

	<i>Commission Vie associative et Culturelle</i> <i>5 membres</i>
<u>Conseiller délégué</u>	<i>Myriam MARTINEAU</i>
<u>Membres</u>	<i>Sylvia SUIRE</i>
	<i>Didier PEUAUD</i>
	<i>Irène VERCAEMERE</i>
	<i>Florent BOUTET</i>

	<i>Commission Bâtiments communaux</i> <i>5 membres</i>
<u>Conseiller délégué</u>	<i>Joël PIZON</i>
<u>Membres</u>	<i>Bruno DEBORDE</i>
	<i>Dominique GATINEAU</i>
	<i>Claudie PILLET</i>
	<i>Michel GODET</i>

	<u>Commission Réceptions</u> 4 membres
<u>Adjoint délégué</u>	Irène MALLARD-LUCAS
<u>Membres</u>	Emmanuelle MAROLLEAU
	Didier PEUAUD
	Sylvia SUIRE

	<u>Commission Cimetière</u> 5 membres
<u>Adjoint délégué</u>	Irène MALLARD-LUCAS
<u>Membres</u>	Marie-Claude TRICHET
	Irène VERCAEMERE
	Dominique GATINEAU
	Philippe BRETAUD

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, élit à l'unanimité

Monsieur Michel HERAUD, Maire président de la commission d'appel d'offres ;

<i>Commission d'appel d'offres</i>	<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
	Dominique GATINEAU	Irène MALLARD-LUCAS
	Bruno DEBORDE	Michel GODET,
	Joël PIZON	Marie-Claude TRICHET,

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil municipal :

Décide après en avoir délibéré que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 8

Membres du conseil municipal

Irène MALLARD-LUCAS
Emmanuelle MAROLLEAU
Sylvia SUIRE
Bruno DEBORDE

Extérieurs au conseil municipal

Isabelle TIRBOIS
Simone DEBORDE
Rachel GAUVRIT
Bernard ALEM

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE DU PAYS de FONTENAY LE COMTE, EN VUE DE L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYDEV.

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit à l'unanimité :

REPRESENTANTS AU SYDEV	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Michel HERAUD	<i>Bruno DEBORDE</i>
	<i>Dominique GATINEAU</i>	<i>Joël PIZON</i>

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP de la FORET DE MERVENT

Après avoir procédé à l'élection, conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L 2122-7 du Code des collectivités territoriales le conseil municipal élit à l'unanimité

REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'AEP de la Forêt de Mervent.	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Michel HERAUD	<i>Bruno DEBORDE</i>
	<i>Myriam MARTINEAU</i>	<i>Michel GODET</i>

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES VENDEE

Après avoir procédé à l'élection, conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L 2122-7 du Code des collectivités territoriales le conseil municipal élit à l'unanimité :

REPRESENTANT AU SYNDICAT E-COLLECTIVITE
<i>Michel HERAUD</i>

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE » (ASCLV)

Le Conseil municipal:

Après en avoir délibéré, DECIDE de désigner à l'unanimité

	REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE SPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée »	REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE SPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée »
TITULAIRE	Michel HERAUD	Michel HERAUD
SUPPLEANT	<i>Dominique GATINEAU</i>	

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU COMITE DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE DE MONTREUIL

Après avoir ouïe l'exposé

Après avoir procédé à l'élection, conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L 2122-7 du Code des collectivités territoriales le conseil municipal élit à l'unanimité

REPRESENTANTS AU COMITE DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE DE MONTREUIL
<i>Sylvia SUIRE</i>
<i>Myriam MARTINEAU</i>

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE DU CENTRE DE LOISIRS DE FONTAINES

Le conseil municipal élit à l'unanimité

REPRESENTANT AU COMITE de PILOTAGE DU CENTRE DE LOISIRS DE FONTAINES	TITULAIRE	SUPPLEANT
	<i>Irène MALLARD-LUCAS</i>	<i>Irène VERCAEMERE</i>

DESIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Le conseil municipal élit à l'unanimité

	<u>CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE</u>
<u>TITULAIRE</u>	<i>Irène MALLARD-LUCAS</i>

ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DES COMMUNES RIVERAINES DE LA VENDEE

Le conseil municipal DESIGNNE à l'unanimité :

REPRESENTANT DE DROIT : Michel HERAUD

	<u>DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DES COMMUNES RIVERAINES DE LA VENDEE</u>
<i>Membres</i>	<i>Dominique GATINEAU</i>
	<i>Bruno DEBORDE</i>

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU MARAIS POITEVIN BASSIN DE LA VENDEE DE LA SEVRE ET DES AUTIZES

Le conseil municipal DESIGNNE à l'unanimité

<u>DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU MARAIS POITEVIN BASSIN DE LA VENDEE DE LA SEVRE ET DES AUTIZES</u>	TITULAIRE	SUPPLEANT
	<i>Bruno DEBORDE</i>	<i>Dominique GATINEAU</i>

DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} Caractéristiques de la délégation :

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales et pour la durée de son mandat :

1°/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2°/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

3°/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Article 2 : Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1^{er}

À compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité et, fixée aux taux suivants :

- **maire : 27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015**
- **1^{er} adjoint : 9,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015**
- **2^{ème} adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015**
- **3^{ème} adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015**
- **Conseiller municipal délégué : 3,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015**

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

Associations ou Organismes	Montant alloué
Chambre Des Métiers Et De L'artisanat De Vendée	120€
Maison Familiale Et Rurale De Puy Sec	40€
Ecole 1,2,3 Soleil Rpi Chaix /Auzay	181,50 € pour AUZAY 165,00€ pour CHAIX
Age D'or	100€
Football Club Chaix /Auzay	650€
Amicale Laique	310€